



# **RÉSERVE CIVILE : DES NOUVEAUTÉS !**

*Les réservistes de la Police Nationale font partie intégrante de la Garde Nationale créée en octobre 2016. Plusieurs mesures incitatives sont mises en place pour augmenter les effectifs de cette Garde Nationale.*

*Prévu par le décret 2017-328 du 14 mars 2017, ces mesures s'adressent aux réservistes volontaires de la Police Nationale, mais aussi aux jeunes de la société civile qui désirent intégrer la réserve citoyenne de la Police Nationale.*



- **Création d'une prime annuelle de fidélité de 250 € accordée à tous réservistes qui renouvellent un premier contrat d'engagement d'au moins trois ans, pour un nouveau contrat de trois à cinq ans et qui réalise au moins trente sept jours de réserve durant ce nouveau contrat.**

- **Selon certaines conditions pour les jeunes qui s'engagent, une aide de 1000 € pour le permis de conduire et pour les étudiants une allocation mensuelle de 100 €**

***POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, SE RAPPROCHER DE LA DÉLÉGATION RETRAITÉS DU BUREAU NATIONAL OU DE VOS DÉLÉGUÉS.***



***ALLIANCE Police Nationale***  
**La défense de vos conditions de travail !**